

Comité Syndical du 19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 18h00

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Mohamed BENSALAH	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	Cédric BROUT	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	Votante
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Laurent LAINE	Délégué titulaire	Votant
Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Pont Audemer	Gérard PLATEL	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	David TAURIN	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Guido VANDEWALLE	Délégué titulaire	Votant

Seine Normandie Agglomération	Julien Canin	Délégué suppléant	Votant
-------------------------------	--------------	-------------------	--------

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	Votant

Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Pascal LEHONGRE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Françoise COLLEMARE	Déléguée suppléante	Votante
Département de l'Eure	Jocelyne DE TOMASI	Déléguée suppléante	Votante

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Gisèle BAKI	Déléguée titulaire	Votante
Région Normandie	Guy DOSSANG	Délégué titulaire	Votant

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votante
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante

Public :

Etaient présents :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires afin de déterminer si le quorum est atteint.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Premier rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 19 septembre 2022.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Modification du Règlement Intérieur d'Eure Normandie Numérique

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne la modification du Règlement Intérieur.

M. GRAVELLE indique que ces modifications reposent principalement sur le passage au régime des 39h00 hebdomadaire au lieu de 37,5 auparavant, suite à la création de l'Agence du numérique qui nécessite la présence des agents sur une amplitude horaire plus importante.

D'autres modifications ont également été apportées concernant les repas avec l'instauration des tickets restaurant et une mise à jour suite aux dernières évolutions statutaires (création des CST etc...) ainsi que l'ajout des différentes sanctions disciplinaires (préconisation Comité Technique).

Le Comité Technique s'est réuni le 22 novembre 2022 et a émis un avis favorable aux modifications proposées.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Modification du Règlement du Télétravail

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne la modification du Règlement du Télétravail.

M. GRAVELLE indique que suite à l'arrêté publié au JO concernant le montant de l'allocation forfaitaire du télétravail, il convient de mettre à jour le Règlement de télétravail.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2023 le montant de l'indemnité télétravail passe de 2,50 € à 2,88 € avec une élévation du plafond annuel passant de 220 € à 253,44 €.

M. GRAVELLE précise qu'au sein d'ENN, quasiment tous les agents bénéficient d'au moins une journée de télétravail par semaine.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Autorisation crédit investissement ajustement sans RAR BP

M. GRAVELLE cède la parole à M. BLOUIN pour la présentation de ce rapport.

M. BLOUIN indique que le 19 septembre dernier, la délibération n°2022-025 autorisait le Président, avant le vote du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts inscrits au budget de l'année précédente fixé à 209 276,08 € soit **52 319,02 €**.

Hors ce montant nécessite un ajustement car une erreur a été commise, puisqu'il comptabilisait les reports de l'année N-1 qui n'entre pas dans le calcul.

Cette délibération doit donc être modifiée avec des nouveaux montants :

- Au chapitre 20 = 7 500 €
- Au chapitre 21 = 47 203,60 €

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Autorisation crédit investissement ajustement sans RAR 1G

M. BLOUIN se charge de la présentation de ce rapport et indique qu'il s'agit de la même situation mais concernant le Budget 1G cette fois-ci.

Il est proposé au conseil syndical d'inscrire au chapitre 23 le montant suivant : 146 903,10 €.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième rapport : Reconduction de la convention avec la médecine préventive

M. GRAVELLE annonce que le sixième rapport concerne la reconduction de la convention avec la médecine préventive du Centre de gestion de l'Eure.

M. GRAVELLE indique que le syndicat est affilié à la médecine préventive du CDG27 par des conventions triennales dont la dernière a été signée en mars 2020.

Néanmoins, une nouvelle convention a été mise en place en janvier 2022, les termes de la convention ayant été modifiés, notamment concernant le cout d'une visite médicale qui est désormais de 79€ TTC/agent contre 65€ TTC/agent auparavant, il convient à nouveau de délibérer sur ces conditions d'adhésion.

M. LEHONGRE indique que compte tenu de sa fonction de Président du Centre de Gestion de l'Eure, il souhaite se retirer du vote de cette délibération.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique que l'ordre du jour est épuisé.

M. GRAVELLE souhaite partager avec les membres du comité le bilan de l'année passée du syndicat et passe la parole à M. HADIDA pour cette présentation.

M. HADIDA commence cette présentation en indiquant qu'un document a été fait pour formaliser les différentes réalisations qu'il y a pu y avoir sur cette période.

Il précise que ces réalisations sont dans la continuité des précédents mandats et font suite au travail qui avait déjà été engagé.

Le premier élément concerne les Ressources Humaines.

Arnaud évoque que les compétences des agents recherchées par le Syndicat sont relativement rares et disputées sur un marché très concurrentiel.

Le projet RH était de s'assurer de limiter le roulement des effectifs et pour cela de mettre en place un pack social qui permet de stabiliser les effectifs.

L'autre enjeu était de s'engager à limiter le nombre d'agent pour conserver l'agilité propre au syndicat malgré l'évolution vers l'Agence du numérique et les changements de statuts.

Il était convenu de ne pas dépasser les 15 agents, aujourd'hui il y a 14 agents et un apprenti alternant.

Le deuxième élément porte sur le déploiement de la fibre.

M. HADIDA indique qu'on note une nette accélération des déploiements qui se traduit par différentes avancées :

- 100 % des NRO sont posés (51) et raccordés. Il restait un NRO à installer, il s'agissait par conséquent de finaliser ce qui avait été réalisé les années précédentes.

Par contre pour les prises, aujourd'hui :

- **85%** de prises construites sur le territoire soit **220 000 (construites par ENN et ENTHD)**

Plus de 200 000 réceptionnées et 176 000 prises commercialisables.

Nous avons dans l'Eure hors zones AMII, 250 000 prises à réaliser.

Le programme de travaux arrive à son terme. L'année prochaine nous pourrons réaliser assez facilement 30 000 prises, cependant 10 000 prises seront plus longues et difficiles à déployer compte tenu notamment des différends qui opposent le Syndicat avec certains prestataires. Il s'agit de prises isolées ou encore des prises de zones qui ont bénéficié de Montée en Débit.

Concernant l'appétence des Eurois aux services très haut débit, on peut dire qu'elle est forte puisque nous pouvons noter aujourd'hui un rythme de plus de 1 000 raccordements hebdomadaires avec 72 000 abonnements et un taux de pénétration de **42 %**.

M. HADIDA précise qu'il s'agit d'un excellent taux pour un territoire peu dense comme l'Eure.

Il est diffusé aux membres du comité des cartes illustrant bien cette accélération du déploiement.

Le troisième élément repose sur **un accompagnement de proximité des territoires et des usagers**

M. HADIDA indique qu'un guide à destination des maires a été mis en place pour accompagner l'ouverture des prises dans les communes avec en plus des entretiens avec la présence de Mme JACQUES, notre Chargée de communication.

M. HADIDA évoque également la mise en place des panneaux de signalisation à l'entrée des communes dès qu'elles sont fibrées.

Les équipes travaillent en étroite collaboration avec le département et les maires à une campagne de communication.

M. HADIDA rappelle la volonté du Président de mettre en place une messagerie unique à destination des élus qui permet au syndicat de traiter directement les demandes des maires sous un délai de 48h.

Le dernier élément concerne l'évolution vers l'Agence du numérique avec un gros travail juridique sur l'évolution des statuts qui intègrent aujourd'hui la compétence services et outils numériques autour de 4 piliers qui sont :

- Un Centre de Ressources
- Un Pack E-Administration
- Le Numérique solidaire
- La confiance numérique

L'Agence propose de se positionner sur une offre simple, lisible et accessible aux communes par le biais d'une adhésion au syndicat.

Lancement du centre de ressources et du PACK E-ADMINISTRATION au deuxième trimestre 2023.

Tout cela a donc été réalisé depuis septembre de l'année dernière.

M.HADIDA poursuit son intervention en faisant un point d'information concernant l'avancement technique du déploiement avec les restes à réaliser pour chaque entreprise chargée des travaux :

- SOBECA : 100 % du déploiement effectué mais avec une liste de doléance, notamment sur l'impact COVID (ordonnance qui s'oppose uniquement aux marchés de l'État) et les enfouissements (prévus contractuellement). Le sujet pénalités est en cours de discussion. Situation de précontentieux avec la proposition d'un protocole d'accord qui ne pourrait aboutir qu'en cas de proposition acceptable pour les intérêts du Syndicat.

- ORANGE : 82 % du déploiement effectué. A noter que suite à différentes interventions et une modification de l'équipe projet d'Orange, les déploiements ont connu un rythme plus soutenu que les années précédentes. Un protocole d'accord est en cours de discussion.

- ENTHD : Partie concessive, 72% du déploiement de leur zone sont effectués, une pression a été mise par le Syndicat sur son délégataire afin qu'il reprenne le sujet en main. Lancement côté ENTHD de deux contentieux.

- Pour les trois autres constructeurs, 100% des ZAPM sont livrées, la phase de clôture de contrats est en cours.

M. HADIDA passe à la présentation des données chiffrées concernant les prises réceptionnées et commercialisables.

Il y a 202 000 prises de réceptionnées et 173 000 commercialisables en semaine 49.

Côté abonnement, 62 000 foyers sont raccordés et on a 12 000 prises de commandes. Le rythme de prises de commande est d'environ 1 000 clients par semaine.

M. PROVOST souhaite poser une question, il demande à combien de prises construites correspondent les 85%.

M. HADIDA répond qu'il s'agit de 250 000 prises.

M. GRAVELLE complète cette présentation en indiquant que le taux de pénétration pour le territoire de 42% est assez remarquable.

M. MAMMERI souhaite poser une question concernant le nombre d'abonnements, il demande si le chiffre à prendre en compte est bien les 62 000 raccordés ou les 70 000 prises de commandes, comme indiqué précédemment dans la présentation.

M. HADIDA répond qu'il y a bien 62 000 abonnements aujourd'hui avec près de 12 000 prises de commandes complémentaires.

M. MAMMERI indique qu'on ne peut pas additionner ces deux données qui ensemble faussent le résultat du taux de pénétration. En effet, sur ces 12 000 prises de commandes, il peut y avoir plusieurs qui aboutissent en échec de raccordement et qui par conséquent, ne vont pas venir s'additionner au total des abonnements en cours.

M. GRAVELLE répond que le résultat reste malgré tout très satisfaisant quel que soit le mode de calcul.

M. MAMMERI souhaite poser une autre question qui concerne le nombre de prises livrées au délégataire, il demande si cela correspond bien à 171 000.

M. HADIDA répond que c'est 173 824 prises exactement sur les 202 704 prises construites.

M. MAMMERI s'inquiète de l'écart de 30 000 prises.

M. HADIDA rappelle qu'il s'agit des prises qui sont dans la période de gel commercial.

M. DUCHE souhaite prendre la parole et questionne M. MAMMERI sur ces attentes et sa prise de position.

M. MAMMERI affirme que sa question portait juste sur le différentiel entre les prises construites et commercialisables et qu'il n'y a pas d'autres arrières pensées.

M. GRAVELLE demande s'il y a d'autres prises de parole par rapport à ce qui a été présenté.

Mme ELIE PARQUET souhaite évoquer le sujet de la prestation des poseurs de fibre. Elle indique qu'elle a été surprise lors d'une visite des enfouissements de réseaux de voir des gaines qui traversent un jardin pour installer la fibre.

M. HADIDA répond que pour le dernier mètre à effectuer en souterrain, l'opérateur demande au client de tirer un fourreau entre sa maison et la partie publique.

M. CAUDY souhaite évoquer une problématique concernant l'adressage, il s'est aperçu pour sa commune que sur la carte d'éligibilité du site d'ENTHD, les adresses des rues n'étaient pas au bon endroit. Il a réussi à contacter Mme ALADENISE mais c'est assez compliqué à régler.

M. BOYARD répond qu'il y a deux natures de problèmes que l'on rencontre pour les adresses, soit le constructeur n'a pas bien relevé les références auprès de la mairie soit il y a des arrêtés manquants concernant la numérotation des adresses ce qui génère des corrections à effectuer derrière auprès d'ENTHD.

M. GRAVELLE remercie les Elus d'avoir répondu présents pour ce Comité Syndical.

La séance est levée à 19h00.